
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement d'emprunt #896-23 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 100 000 \$.

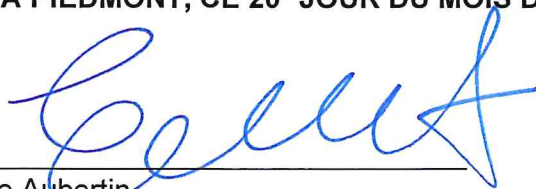
Considérant la correspondance du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* du 15 décembre 2023, une dépense et un emprunt n'excédant pas 591 528 \$ a été approuvé par la *Direction générale des finances municipales et des programmes*.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	2 octobre 2023
Dépôt	2 octobre 2023
Adoption	6 novembre 2023
Tenue du registre	30 novembre 2023
Transmission au MAMH	12 décembre 2023
Approbation par le MAMH	15 décembre 2023
Entrée en vigueur	20 décembre 2023

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 20^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière